REGLEMENT DU JEU-CONCOURS :
« CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA »

Version actualisée du 22 mai 2020 – prolongation du jeu-concours

Article 1 : Société Organisatrice

Le présent jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » est organisé par la société GLENAT EDITIONS, Société Anonyme au capital de 5.000.000 euros, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 302 069 414 dont le siège social est situé au 37 rue Servan 38000 GRENOBLE France (ci-après « la Société Organisatrice »).

Ce concours n'est pas organisé, ni sponsorisé par SoBuzz (hébergeur du jeu-concours), ni par les Éditions Hatier. Les informations que les participants fournissent seront utilisées uniquement par la Société Organisatrice, et non par SoBuzz (hébergeur du jeu-concours), ni par les Éditions Hatier.

Article 2 : Objet du jeu-concours

La Société Organisatrice met en place un jeu-concours, à destination des professionnels de l'enseignement, gratuit sans obligation d'achat du 25 mars 2020 (09:00 – heure française) au 31 août 2020 (23:30 – heure française) intitulée : « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » permettant aux participants de gagner la série complète de la bande dessinée *Irena*, soit 5 tomes, pour les 10 premiers et le 1er tome d'*Irena* pour les 50 gagnants suivants.

Cette opération est accessible via le site internet suivant : https://www.glenat.com.

L'opération sera mise en avant via un QR Code renvoyant sur le site internet inséré dans le dossier enseignants envoyé en mailing par les Éditions Hatier.

L'opération sera relayée dans la newsletter Glénat BD et la newsletter enseignants et sur les réseaux sociaux suivants :
- https://www.facebook.com/GlenatBD/
- https://twitter.com/GlenatBD
- https://www.linkedin.com/company/gl%C3%A9nat/

Article 3 : Conditions de participation

3.1. Ce jeu-concours est exclusivement réservé à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), professionnelle de l'enseignement, exerçant en école primaire ou collège, cliente ou non auprès des éditions Glénat qui désire s'inscrire gratuitement sur le site internet des éditions Glénat https://www.glenat.com/jeux-concours/concours-enseignants-irena. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, la profession et l'adresse électronique des participants.
Ce jeu-concours est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique).

3.2. Sont exclus de toute participation au présent jeu-concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement toute personne physique n'exerçant pas un métier d'enseignant, les personnes mineurs ainsi que l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que leur famille et/ou le personnel de SoBuzz et des Éditions Hatier.

3.3. Les participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, de leur profession ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les participants refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu-concours.

3.4. La participation au jeu-concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lots.

Article 4 : Modalités de participation

Le jeu-concours se déroule en 2 (deux) phases comme suit.

Phase #1 : inscription

Pour s'inscrire, le joueur doit :

1. Se connecter à l'adresse prévue pour accéder au jeu : https://www.glenat.com/jeux-concours/concours-enseignants-irena.
2. Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et confirmer la prise de connaissance et l'acceptation du règlement du jeu en cochant la case correspondante (« opt-in »). Les champs obligatoires sont les suivants : nom, prénom, email, nom de l'établissement au sein duquel le participant enseigne et code postal de l'établissement.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois.

Phase #2 : tirage au sort

Parmi l'ensemble des participants du jeu-concours ayant validé leur participation au jeu-concours nommé « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » dans les conditions requises en phase #1 et ayant respecté les termes et conditions du présent règlement du jeu-concours, 60 participants seront sélectionnés par tirage au sort qui sera effectué le 3 septembre 2020 sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse électronique).

Les gagnants seront désignés par tirage au sort après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par la Société Organisatrice. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom et nom de l'établissement au sein duquel le participant enseigne, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites Internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice mentionnés à l'article 1 du présent jeu-concours et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur métier, les coordonnées postales de l'établissement dans lequel ils exercent ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant ainsi qu'un justificatif de sa profession d'enseignant (ex : contrat de travail, attestation de l'établissement au sein duquel le gagnant enseigne, etc.) avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 6 : Dotations

Le jeu-concours est composé des dotations suivantes :

- 10 lots, pour les 10 premiers participants tirés au sort, comprenant chacun :

- La série complète de la bande dessinée *Irena*, soit cinq bandes dessinées d'un prix de 14,95 euros TTC l'exemplaire, soit une valeur totale de 74,75 euros TTC.

- 50 lots, pour les 50 participants suivant tirés au sort, comprenant chacun :
  - Le 1er tome de la bande dessinée *Irena*, d'une valeur de 14,95 euros TTC.

Les dotations ne pourront en aucune manière être remboursées et/ou échangées contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande du gagnant.

Les dotations décrites au présent article ne sont pas cessibles à une tierce personne. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation, il n'aurait droit à aucune compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances et notamment en cas d'indisponibilité des dotations, la nature des dotations ou de proposer des dotations de même valeur.

Article 7 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront adressés aux gagnants, dans l'établissement dans lequel ils travaillent, par transporteur ou voie postale (le choix leur sera proposé).

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice, ils resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots.

Article 8 : Jeu-concours sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu-concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL, fibre...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA »
Immeuble Diderot
39 rue du Gouverneur-Général-Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Limitation de responsabilité

La participation au jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu-concours ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu-concours ou ayant endommagé le système d'un participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu-concours, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu-concours.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité du participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu-concours.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu-concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Le jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société propriétaire de l'application SoBuzz, ni par les Éditions Hatier. Les Éditions Hatier et la société propriétaire de l'application SoBuzz ne pourront donc en aucun cas être tenue comme responsables de tout litige lié au jeu-concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu-concours s'adresser à la Société Organisatrice et non à SoBuzz ni aux Éditions Hatier. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du participant. De même, toute tentative d'utilisation du jeu-concours en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu-concours, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entrainera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir à la Société Organisatrice certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale, email …). Ces informations sont traitées, enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.
Ces informations feront l'objet d'une sauvegarde sur des serveurs de stockage fiables et sécurisés permettant leur conservation en toute sécurité et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement du traitement consenti par le Participant.

En participant au jeu-concours, le participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information (« newsletter ») de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Sans leur consentement explicite, les informations personnelles ne pourront être utilisées pour d'autres finalités.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que du règlement général sur la protection des données (no 2016/679 du 14 avril 2016), les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA »
Immeuble Diderot
39 rue du Gouverneur-Général-Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Dépôt et consultation du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce jeu-concours fait l'objet du présent règlement.

Le règlement est consultable en ligne à l'adresse : https://www.glenat.com/jeux-concours/concours-enseignants-irena

Le règlement est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA »
Immeuble Diderot
39 rue du Gouverneur-Général-Eboué
92130 Issy-les-Moulineaux

Le timbre lié à la demande de communication du règlement sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse susmentionnée sur la base d'une expédition au tarif lent en vigueur. Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par foyer (même nom, prénom, même adresse).

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou orale concernant le fonctionnement de ce jeu-concours.

Article 12 : Litiges

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort du Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA ».

Toute demande de contestation doit être adressée, par voie postale, à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA »
Immeuble Diderot
39 rue du Gouverneur-Général-Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX

EXTRAIT DU REGLEMENT :

Jeu-concours « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA », gratuit sans obligation d'achat, valable du 25/03/20 au 31/08/20, ouvert à toute personne physique en France métropolitaine (Corse incluse), professionnelle de l'enseignement, exerçant en école primaire ou collège (une seule participation par personne).
Pour participer, remplir un bulletin de participation numérique sur le site https://www.glenat.com/jeux-concours/concours-enseignants-irena. Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 03/09/20. 60 gagnants seront ainsi désignés pour gagner la série complète d'*Irena* pour les 10 premiers d'entre eux et le 1er tome d'*Irena* pour les 50 suivants.
Le règlement complet est disponible sur le site www.glenat.com. Il sera communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande.
Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés ainsi que du règlement général sur la protection des données (no 2016/679 du 14 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, dont la Société Organisatrice du jeu-concours est destinataire. Pour l'exercer, écrivez à l'adresse suivante : EDITIONS GLENAT / Jeu « CONCOURS ENSEIGNANTS IRENA » / Immeuble Diderot - 39 rue du Gouverneur-Général-Eboué - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.